

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2021.

(En 1000 DT)

Période	2 ème trimestre 2021	2 ème trimestre 2020	au 30 Juin 2021	au 30 Juin 2020(*)	au 31 Décembre 2020 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	216 383	209 711	428 522	426 570	856 478
• Intérêts et revenus assimilés	136 690	146 131	274 477	303 905	601 140
• Commissions en produits	31 309	24 049	61 845	52 265	113 811
• Revenus du portefeuille	48 384	39 531	92 200	70 400	141 527
2- Charges d'exploitation bancaires	105 566	119 385	206 367	240 660	456 011
• Intérêts encourus et charges assimilées	102 707	116 966	201 045	235 937	445 716
• Commissions encourues	2 859	2 419	5 322	4 723	10 295
3-Produit net bancaire	110 817	90 326	222 155	185 910	400 467
4- Autres produits d'exploitation	221	200	447	573	1 209
5- Charges opératoires :	41 510	39 746	82 659	80 049	166 109
Dont ;					
• Frais de personnel	28 308	27 548	56 973	55 837	115 765
• Charges générales d'exploitation	10 827	10 085	20 915	19 754	41 289
6- Structure du Portefeuille	-	-	2 148 061	1 913 060	2 114 255
• Portefeuille- titres commercial	-	-	114 938	207 437	135 191
• Portefeuille d'investissement	-	-	2 033 123	1 705 623	1 979 064
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	6 120 877	5 849 074	6 003 059
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	6 132 793	5 703 385	5 861 002
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	2 010 083	1 738 226	1 821 946
• Epargne	-	-	1 939 191	1 607 187	1 879 072
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	957 973	830 431	968 332
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 056 855	1 014 514	1 057 017

(*) Chiffres certifiés.

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/06/2021 et 30/06/2020 et après affectation du résultat au 31/12/2020.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2021

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 5 849,1 millions de dinars à fin juin 2020 à 6 120,9 millions de dinars à fin juin 2021, enregistrant ainsi une progression de 271,8 millions de dinars ou 4,6%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin juin 2021 à 6 132,8 millions de dinars soit une progression de 429,4 millions de dinars ou 7,5% par rapport au 30 juin 2020.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 958,0 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 127,5 millions de dinars par rapport au 30 juin 2020.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 2,0 millions de dinars par rapport à la même période en 2020.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 34,3 millions de dinars, passant de 240,7 millions de dinars durant le premier semestre 2020 à 206,4 millions de dinars pour la même période de 2021.

Le Produit Net Bancaire a atteint 222,2 millions de dinars à fin juin 2021 contre 185,9 millions de dinars pour la même période de 2020 soit une hausse de 19,5%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 37,2% au titre du premier semestre de 2021 contre 43,1% pour la même période de 2020 soit une amélioration de 5,9 points de pourcentage.

Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Education

Consciente de ses responsabilités et forte de ses valeurs de la bonne espèce, que sont principalement l'intégrité, la culture du service, l'engagement, l'éthique et le professionnalisme, AMEN BANK a décidé de prendre en charge la réhabilitation de plusieurs écoles en Tunisie. Dans ce cadre, AMEN BANK a signé une convention de partenariat avec le Ministère de l'Education. Cette action honorable confirme la position d'AMEN BANK en tant que Banque responsable et citoyenne.

AMEN BANK a été élue « Meilleure Banque en Tunisie pour l'année 2021 » par le magazine «Global Finance »

AMEN BANK s'est distinguée pour la 2ème année consécutive, en étant élue « Meilleure Banque en Tunisie en 2021 » par le prestigieux magazine «Global Finance ». Cette nouvelle distinction internationale confirme la solidité financière, la vision stratégique, l'expertise des équipes, ainsi que l'engagement d'AMEN BANK au service de sa clientèle « particuliers » et « entreprises ».

AMEN BANK a été récompensée par le prix de la "La Banque émettrice la plus active en 2020, en Tunisie"

Dans le cadre du Trade Facilitation Program (TFP) ou Programme d'aide aux échanges commerciaux (PAEC) établi par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), AMEN BANK a été récompensée, pour la 2ème année consécutive, par le prix de la « La Banque émettrice la plus active en 2020 », en Tunisie.

Lancement de nouveaux produits

AMEN Leasing Pro

Afin de poursuivre sa stratégie d'enrichissement de ses produits destinés à ses clients Entreprises et Professionnels, AMEN BANK a développé son offre de financement, en partenariat avec Tunisie Leasing & Factoring, afin de proposer aux entreprises et aux professionnels, « AMEN Leasing Pro », des solutions de financement en Leasing, simples, avantageuses et rapides.

En effet, grâce à un financement en Leasing, « AMEN Leasing Pro », les clients Entreprises et Professionnels peuvent faire l'acquisition d'un large choix de véhicules selon leurs besoins (voitures de tourisme, camions, véhicules utilitaires...) ou bien équiper leur usine, avec de nouvelles machines.